

Compte rendu CTL du 1^{er} juillet 2021

En réponse à la déclaration liminaire d'une des OS, le directeur précise qu'il est dubitatif sur la politique de recrutement qui entraîne de vacances d'emplois sans précédent (1000 pour la catégorie B et 500 pour la catégorie C, au niveau national). 25 % à 40 % de candidats en moins aux divers concours alors que les besoins augmentent.

Il y a environ chaque année 4000 départs à la retraite. Comment répondre alors à ces départs si la DGFIP n'est plus attractive? La moyenne d'âge à l'école d'inspecteurs est de 32 ans alors qu'elle était il y quelques années à 22 ans. Ces agents sont-ils prêts à s'engager pour 8 ans aujourd'hui ?

Le recrutement de contractuels est le seul moyen pour un jeune de rentrer dans l'administration sans pour autant s'engager pour 25 ou 30 ans.

De plus, il faut aussi s'interroger si nos concours sont toujours adaptés ? Pour passer un concours, il faut être soit titulaire d'un bac soit d'une licence. Les titulaires de BTS sont-ils prêts à venir ? La DGFIP doit se poser des questions pour accueillir les jeunes chez elle. On ne recrute plus assez aujourd'hui dans la Fonction Publique et notamment à la DGFIP.

Concernant les règles de gestion et l'intérêt du travail, à nous d'être intelligent et d'orienter les missions pour cet intérêt demeure.

A **FO-DGFIP** nous partageons ce constat que nous combattons depuis longtemps déjà.

Ordre du jour du CTL :

-1/ Approbation du procès-verbal du 29 mars 2021

L'ensemble des OS a approuvé ce PV.

-2/ Réorganisation du SIP de Dax (pour avis)

La réorganisation des secteurs d'assiette est au programme de ce CTL. L'idée est de regrouper les secteurs Dax/St Paul et Gave Océan/Adour Chalosse pour constituer deux secteurs de gestion pour une mutualisation des connaissances, une harmonisation des méthodes de travail et une meilleure homogénéité.

Il est envisagé la création de deux secteurs de gestion à partir des 4 actuels conduisant chacun d'entre eux à 8 agents pilotés par un contrôleur après un prélèvement de 2 agents C, 1 sur la cellule Transverse et 1 sur le service Courrier, plus une arrivée extérieure.

L'objectif étant de remettre le contrôleur en situation d'animer une équipe et d'organiser le travail au sein de cette même équipe. Par ailleurs, le directeur a rappelé que l'accueil était le cœur de métier du SIP.

Parallèlement, il est envisagé la création d'une cellule foncière au SIP de Dax.

Les OS n'ont cessé de répéter que cette énième réorganisation était une nouvelle fois liée aux suppressions d'emplois récurrentes depuis plusieurs années.

De plus, les agents étaient pris pour des girouettes car après avoir fusionné les CDI/CDIF, aujourd'hui on ré-enlève la mission foncière. L'idée de cette fusion était de mettre un référent de la cellule foncière dans chaque secteur et mobiliser les agents pour le travail de masse. Suite aux départs à la retraite, il y a eu perte de la technicité.

Depuis deux ans, la lettre de mission du SIP de Dax prévoyait de reconcentrer la mission foncière. Mais cela n'a pu se faire en 2020 en raison de la pandémie, cela est donc proposé à nouveau pour une mise en œuvre au 1^{er} septembre 2021.

Cette cellule foncière permettra la professionnalisation des missions. En période de pic de charges, la solidarité devra s'appliquer.

10 emplois supplémentaires (issus notamment du PELP et du PTGC) vont être rajoutés aux 6 actuels.

Au final, ce sera une structure de 16 agents qui composera la cellule foncière pour prendre en charge les missions des professionnels et des particuliers de tout le département.

La seule inconnue à ce jour concerne la charge liée à la révision foncière. Il ne s'agira pas d'une révision générale à priori. Il y aura vraisemblablement une charge de travail supplémentaire possible mais sera différente que pour la révision des locaux des professionnels.

Avant cette réforme, l'effectif du SIP était de 39 agents dont 1 EDR.

Au 1^{er} septembre 2021, c'est bien cet effectif qui y sera.

Toutefois les OS ont alerté la direction sur le sort de l'EDR et de l'agent en détachement. En effet, l'EDR doit partir à la retraite dans le courant du 1^{er} trimestre 2022. Sera-t-il remplacé ? Le détachement sera-t-il toujours d'actualité ?

La direction s'est voulu rassurante puisque qu'au Tagerfip au 1^{er} janvier 2021, ce sont 37 emplois qui sont implantés au SIP de DAX, et dans les faits il y a 39 agents affectés.

FO-DGFIP redoute néanmoins que cette nouvelle structure soit dès le départ fragilisée.

Ce point de l'ODJ était soumis pour avis aux organisations syndicales.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP 40 (1 voix)		1	
CFDT (1 voix)		1	
Solidaires (4voix)		4	
CGT (1 voix)		1	

Les OS ayant voté unanimement contre cette réorganisation, le CTL devra se prononcer en seconde convocation le 8 juillet 2021 sur ce point.

La direction ayant annoncé que le projet ne sera pas modifié, votre représentant **FO-DGFIP ne se rendra pas à cette convocation.**

-3/ Règlement intérieur de l'horaire variable du SGC de St Sever (pour information)

Les 14 futurs agents du SGC de St Sever se sont prononcés sur l'amplitude horaire à compter du 1^{er} septembre 2021. Le choix n°1 l'a emporté (7h-18h30)- 12 voix pour, 2 pour le choix n°2 (7h30-19h).

Concernant la demande faite lors du précédent CTL quant à l'installation d'une pointeuse, la direction est dans l'attente de la réponse de la DG. Ce n'est pas un non catégorique donc on peut espérer.....

-4/ 1^{er} bilan de la campagne d'impôt sur les revenus (pour information)

La campagne IR dans les Landes suit la tendance observée au plan national à savoir une baisse des contacts usagers et une forte mobilisation sur l'accueil téléphonique.

9 459 usagers ont été reçus dans les différents services (SIP, trésoreries mixtes) soit une baisse de 60 % par rapport à 2019 (campagne 2020 tronquée avec la pandémie).

7666 e-contacts reçus contre 9421 en 2020.

Concernant l'accueil téléphonique, la campagne IR a été marquée par la mise en place d'un dispositif local de gestion téléphonique (appelée « Convivance ») et par la participation accrue des agents des SIP au dispositif national de traitement des appels téléphoniques.

2518 usagers ont demandé à être rappelés (la moitié sur le secteur du SIP de Dax, 22 % pour le SIP de MDM et 28 % pour Morcenx). 2308 ont été contactés. Les autres n'ont pu être joints après 3 tentatives de rappel.

Un numéro national unique pris en charge par les centres de contact figure désormais sur les déclarations de revenus. 5 agents du département ont participé au dispositif du 12 avril au 14 mai puis 11 agents du 17 mai au 8 juin.

5862 usagers ont été renseignés par les 3 SIP avec un taux de décroché de 96,78 % et 6mn 21 s de temps moyen par appel. Et après ça, on ne pourra pas dire que l'on n'est pas fliqué !!!

Globalement en 2021, les 3 SIP ont pris en charge 8380 appels dans le cadre des dispositifs locaux et nationaux.

FO-DGFIP a souhaité connaître le coût financier des appels téléphoniques : le directeur a répondu que ce dispositif a coûté pas moins de 10000€ pris sur la dotation globale de fonctionnement de la DDFIP !!

Concernant les déclarations, au 18 juin, 176 219 contribuables avaient télédéclaré. A noter que la date limite de déclarations pour les professionnels a été repoussé au 30 juin 2021.

Au 20 juin, plus aucune déclaration papier en stock à Dax et Morcenx, environ 3000 à Mont de Marsan. A la date de ce CTL, il n'en restait à priori moins d'une centaine.

Des agents du PCRFP ont apporté un soutien aux SIP compte tenu de la montée en charge des agents du SIP pour le renfort téléphonique . A partir du 17 mai et jusqu'au 28 mai, 8 agents ont pris en charge l'intégralité des appels téléphoniques reçus dans le cadre du dispositif « Convivance ».

Des problématiques liées à l'aide de l'ANAH « MaPrimeRénov » ont été remontées. L'appréciation des revenus du ménage retenus par l'ANAH différerait de celle du foyer fiscal retenu par la DGFIP. La DG a été saisie pour examen.

Par ailleurs, l'affichage systématique sur toutes les déclarations pré-remplies des plafonds des PER a perturbé bon nombre d'utilisateurs qui ont contacté – inutilement aux dires de la direction- nos services.

Enfin, la campagne de relance par courriel du 29 mai au 31 mai pour rappeler les dates limites de déclarations aux usagers, a généré de nombreux contacts. La date d'extraction de la population visée par ce rappel a été positionnée trop tôt, à savoir le 27 mai à 7h30, omettant, dans l'intervalle, un volume important de télédéclarants.

Si l'accueil est l'affaire de tous désormais, cela vient en contradiction avec le principe instauré lors de la fusion DGI/DGCP selon lequel chacun conserverait ses missions d'assiette ou de recouvrement.

Aujourd'hui il est demandé aux agents d'être polyvalents. Ce qui n'est pas toujours possible ni réalisable, qui plus est, dans un contexte de réformes régulier et de suppressions d'emploi depuis de nombreuses années.

FO-DGFIP déplore que l'on remette en cause de manière récurrente les missions des agents des SIP.

-5/ Organisation des services au 01/09/2021 après mouvements locaux A, B et C (pour information)

Le département des Landes au 1^{er} septembre 2021 compte 2 vacances d'emplois en cadre A, 13 en cadre B et 17 en cadre C. Sur les 17 vacances de C, il faut noter l'arrivée de 6 cadres C stagiaires.

Au total les vacances s'élèvent à 26, tout grade confondu.

FO-DGFIP réitère sa demande concernant l'arrêt des suppressions d'emplois et l'appel de tous les lauréats des listes complémentaires des différents concours.

Pour pallier les vacances, la DGFIP autorise le recrutement de contractuels dès lors qu'il n'y a pas de demande en attente. Dans ce contexte, seul le recrutement de cadre C est donc possible à la DDFIP des Landes puisque des demandes en catégorie B subsistent.

Le directeur nous informe que pour le recrutement de contractuel , il est d'abord recherché auprès des détachements dans les autres administrations., car le recrutement d'un contractuel ne peut dépasser 3 ans.

Par ailleurs, la direction est très attentive à la résidence du contractuel car en cas de réorganisation ou de suppression de service, celui-ci ne serait pas concerné et conserverait un emploi sur la résidence contrairement à l'agent de la DDFIP.

Les OS dont **FO-DGFIP** ont souhaité que leur soit communiqué la liste des vœux des agents pour les mouvements de mutations. Le directeur s'est engagé à le faire pour les prochains mouvements.

-6 / Présentation du Tableau de Borde Veille Sociale (TBVS) 2020 (pour information)

Le TBVS est fortement marqué par une année 2020 atypique par rapport aux situations particulières remontées par les chefs de service lors de la crise sanitaire mais il ne faut pas s'arrêter à ça indique le directeur.

Le taux de couverture des effectifs a diminué : l'autorisation exceptionnelle accordé a fortement pesé.

FO-DGFIP a fait remarquer que si le taux de couverture des effectifs n'avait pas été abaissé de 85 % à 80 %, la situation du département aurait été fortement dégradée. En réponse, le directeur a répondu que c'était un des effets de la crise sanitaire mais qu'il devait retrouver le taux initial de 85 % en 2021.

Le nombre de congés maladie de courte durée (<5 jours) a diminué mais il faut rester vigilant.

Dans le même temps, on observe une forte augmentation du nombre de congés annuels mis sur le CET : le confinement a beaucoup pesé sur cette hausse. Néanmoins, il convient d'être attentif à ce sujet, car il faut demander à certains agents de prendre des congés tout en étant aussi attentif à l'organisation des congés dans les unités de travail.

Les écrêtements sont en diminution mais restent un problème. En effet, plusieurs explications sont avancées notamment la surcharge de travail ou un contexte familial difficile qui incite l'agent à rester au bureau plutôt que de rentrer chez lui,

Les OS dont **FO-DGFIP** ont demandé d'être plus que vigilant sur ce dernier point. Le directeur a précisé que tout agent et chef de service ayant connaissance d'une situation particulière devait le faire remonter au service RH afin d'alerter le cas échéant le médecin de prévention ou l'assistante sociale.

Concernant les écrêtements en raison d'une surcharge de travail, nous constatons que cela est le résultat de la politique destructrice engagée par les différents gouvernements quant aux suppressions d'emplois.

C'est pourquoi à **FO-DGFIP** nous demandons une nouvelle fois, l'arrêt des suppressions d'emplois et une politique de recrutement urgente à la DGFIP.

Concernant les fiches de signalement (incivilité, injures, menace de mort envers les agents des finances publiques), le directeur incite les agents qui en sont victimes de porter plainte, du moins pour les situations les plus graves. La direction les accompagnera dans leurs démarches dans tous les cas.

D'autres indicateurs complémentaires ont interpellé :

- la moyenne d'âge qui augmente dans certains services en particulier (59,83 ans à la BCR, 57,36 ans au PCRP...) : il faut sensibiliser la DG sur cette problématique.
- le taux d'absentéisme qui est en hausse : essentiellement dû aux écrêtements et aux congés de maladie.

-7/ Bilan de la campagne d'évaluation professionnelle 2021 (sur 2020) (pour information)

FO-DGFIP a interpellé la direction sur l'absence de recours après les entretiens professionnels.

En réponse, le directeur a annoncé d'une part, que les chefs de service maîtrisaient mieux l'exercice, et d'autres part que l'entretien n'avait plus les mêmes enjeux.

Sur ce point **FO-DGFIP** le rejoint mais déplore cet état de fait. Les agents ne font pas de recours, plus par lassitude et parce qu'ils n'ont plus rien à gagner plus certainement.

-8/ Questions diverses

- Le directeur nous informe que la DDFIP recrute des apprentis pour 2 types de missions : métier du notariat et métier de la Topographie. Un apprenti sera recruté pour les missions cadastrales (8 candidats avaient postulé). Le second apprenti pour la SPF retenu ne viendra finalement car a reçu une autre proposition.

- la question concernant l'octroi de la prime pour les renforts des agents centres de contact a de nouveau été soulevée. Pas encore de réponse de la DG.

- Concernant la réorganisation des services de direction, le directeur nous informe que la nouvelle AFIPA affectée dans le département arrivera début octobre et remplacera P Marque au pôle fiscal. Pour le reste, des réflexions sont en cours. Les OS seront informés lors d'un prochain CTL des différents changements.

- Etat sanitaire : il n'est plus nécessaire de laisser le courrier reposer 24h dans les services.

Enfin, il est constaté un relâchement de certains agents dans le port du masque. Un rappel sera fait prochainement. Une distribution de 10 masques aura lieu début août.

- **FO-DGFIP** s'est interrogé sur le remplacement de Mme Mora, gardien-concierge de Dulamon, pendant ses congés d'été, et après son départ à la retraite prévu l'an prochain. Mr Ferranti de Dagas fera des tournées à compter de la deuxième semaine de juillet. L'embauche d'un concierge remplaçant n'est pas d'actualité. De plus le local alloué, plus entretenu depuis de nombreuses années, n'est plus aux normes.

Quant au remplacement définitif de Mme Mora, le directeur assure que tant qu'il sera là, il fera tout son possible pour assurer son remplacement.

Jean-Philippe CAMPAGNE, Titulaire CTL FO DGIP 40